



Association et carte d'agent immobilier

Par **camilleb**, le **12/06/2015** à **10:46**

Bonjour,

Pour une des activités de mon association nous devons avoir une carte professionnelle d'agent immobilier.

Le titulaire de cette carte doit être :

- "membre du bureau" OU
- "simplement" membre de l'association tout en ayant une activité significative au sein de ce pôle (comme être président de ce pôle) OU
- "autre chose"

Merci.